



Surendettement et concubinage

Par **kasia**, le **29/06/2016** à **14:32**

Bonjour,

Mon post va être un peu long et je m'en excuse d'avance.

Ma fille vit en concubinage depuis plusieurs années.

Elle va bientôt se séparer de son conjoint, avec lequel elle a eu de mauvaises surprises en matière de dettes.

ayant eu du mal à s'en sortir tous les deux, ils ont fait un dossier de surendettement conjoint, bien que ce soit elle qui se soit présentée aux audiences, qui fasse les comptes, et qui tente de régler les échéanciers comme elle peut.

difficultés à payer les impôts divers et variés, loyers en retard, elle fait comme elle peut pour assurer, mais elle a de mauvaises surprises : son futur ex qui dépense sans compter, elle a la surprise en regardant le compte joint, des courriers annonçant une saisie pour des amendes non payées et j'en passe... elle reconnaît sa part d'erreurs et fait ce qu'elle peut. elle a des ATD sur salaire..

Nous l'aidons, mais pour en finir après 7 ans d'efforts elle jette l'éponge et part.

questions : elle est propriétaire de 99.99 de ce contient l'appartement (factures à l'appui. ouf!) si elle fait un courrier de désolidarisation auprès de son propriétaire, s'engageant à régler 50% des dettes, cela conviendra t'il?

Au niveau des impôts locaux, doit elle faire de même?

Ils ont déposé conjointement un dossier de surendettement à la BDF, mais elle est seule à gérer. Doit elle prévenir la BDF qu'elle se sépare, et qu'elles sont les conséquences?

Je dois dire qu'elle est dans un état de détresse intense, et que je ne sais plus que faire concrètement pour lui donner des pistes et la rassurer sur sn avenir.

D'avance merci pour vos réponses, et encore toutes mes excuses pour la longueur de ce message.

Cordialement,
Kasia